



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Louis Pasteur
Saint-Lô**

21, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 50000 SAINT-LÔ
Tél: 02.33.72.55.92 - Fax: 02.33.72.55.92 - Mèl: Ce.0500095G@ac-caen.fr
Site Internet: <https://www.collegelouispasteur.fr/>

Madame, Monsieur,

Depuis le 15 Novembre, nous sommes repassés au **niveau 2 du protocole sanitaire.**

La situation sanitaire de notre pays n'est pas différente de celle des autres pays, le nombre de cas positifs est de nouveau à la hausse et le résultat est le passage au niveau 2 du protocole sanitaire.

Il reste qu'aucune des mesures ne seront suffisantes si elles sont prises seules : le masque peut-être mal mis, les règles de distanciation sociales un peu oubliées, les locaux mal aérés et le vaccin peut être inefficace sur quelques personnes.

Le Protocole sanitaire mis en œuvre au Collège Pasteur reste d'actualité et doit être mis en œuvre de façon scrupuleuse :

- **Accueil des élèves portant un masque** dit « Grand Public » assurant une filtration supérieure à 90 %. Le port du masque est demandé toute la journée en intérieur comme en extérieur (Prévoir 2 masques de rechange par jour et 3 les jours d'EP.PS).
- **Distribution de gel hydro alcoolique** à l'entrée du Collège, à l'entrée des salles de cours.
- **Aération des locaux à la fin de chaque heure de cours** et, à tout le moins, à chaque récréation et lors de la pause méridienne.
- **Passage à la demi-pension par classe** avec lavage obligatoire des mains en amont (laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes), repas dans une zone déterminée (en groupe classe uniquement) et débarrassage en même temps pour tout le groupe.
- **Pour les cours en salle spécifique** (S.V.T, Sciences Physique, Musique, Arts plastiques, Technologie, salle informatique), mise en œuvre d'un protocole de remise en état des locaux à la fin de chaque heure de cours (les élèves sous le contrôle du professeur remettent en état (solution bactéricide) les matériels et les surfaces utilisées
- **Lavage des mains réalisé**, a minima à l'arrivée dans l'école ou l'établissement (distribution de gel Hydro alcoolique), avant et après chaque repas, lors des récréations, après être allé aux toilettes et au retour à domicile.
- **Respecter au maximum les distances physiques** entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.
- **Cas particulier de l'E.P.S:**
 - Port du masque durant toute la séance sauf autorisation spécifique du professeur
 - Port du masque aux vestiaires
 - Pas de partage de gourde
 - Interdiction de boire aux robinets (d'où l'obligation de la gourde individuelle)
 - Lavage des mains obligatoire

Merci de votre vigilance

Le Principal Bruno LEPROUST